

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération  
n° 2014.10.118.B

**Pôle économique du  
Sud de l'Angoumois :  
convention de  
partenariat**

**LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS, Xavier BONNEFONT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.10.118.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**POLE ECONOMIQUE DU SUD DE L'ANGOUMOIS : CONVENTION DE PARTENARIAT**

La CCI d'Angoulême porte depuis de nombreuses années un projet de création d'un parc d'activités dédié à la logistique industrielle, le Parc d'Activités du Sud de l'Angoumois.

Dans le cadre de la construction de la LGV SEA et de l'implantation d'une base chantier sur Roulet, ce secteur est apparu favorable à l'accueil de ce parc d'activités.

Le cadrage réglementaire du SCOT prévoit dans son schéma de développement des parcs d'activités économiques 6 pôles localisés regroupant plusieurs parcs d'activités dont celui du sud de l'angoumois qui concerne le secteur Roulet/Nersac et le secteur Brousse Marteau Champ de Martin sur La Couronne.

Ce projet ne doit pas être isolé mais doit participer au développement global de l'attractivité et de l'activité du bassin d'emplois d'Angoulême.

Considérant l'intérêt du projet et les orientations du SCOT en matière d'aménagement économique du bassin d'emplois, le GrandAngoulême souhaite que ce projet soit plus ambitieux en intégrant une véritable réflexion d'aménagement territorial afin que le développement de ce type d'opération soit réellement profitable à l'ensemble du territoire.

Le Parc Economique du Sud de l'Angoumois devient le **Pôle Economique du Sud de l'Angoumois** qui sera constitué :

- des zones d'activités existantes à Roulet, environ 50 ha
- de la zone industrielle de Nersac, environ 88 ha,
- du projet de parc logistique industrielle à Roulet, environ 30 ha
- du projet de parc dédié aux EnR (Energies Renouvelables) à Nersac, environ 27 ha
- du parc d'activités Brousse Marteau – Champ de Martin à La Couronne d'une surface de 29 ha extensible à 40 ha et dédié aux éco-activités de la Transition Energétique et Ecologique.

Le Pôle Economique du Sud de l'Angoumois s'étendra à terme sur une surface proche de 250 ha.

Le comité de pilotage du PESA sera constitué de la communauté de communes Charente Boème Charraud, la commune de Roulet Saint Estèphe, la ville de La Couronne, la commune de Nersac, la CCI, Charente Développement et le GrandAngoulême.

Les trois projets de création de parc d'activités qui contribuent au développement du PESA :

- le parc d'activités de logistique industrielle,
  - le parc d'activités dédiés aux EnR,
  - le parc dédiés aux éco-activités de la Transition Energétique et Ecologique
- seront confiés à un aménageur – investisseur qui aura à charge de porter le foncier, de réaliser la viabilisation et l'aménagement des parcs et d'en assurer leur commercialisation.  
L'aménageur – investisseur porte le risque technique et financier des opérations.

Le choix de l'aménageur – investisseur se fera dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt et d'Investissement dont le lancement est confié à la CCI d'Angoulême dans le cadre d'une convention de partenariat cadre signée par la communauté de communes Charente Boëme Charraud, la commune de Rouillet-Saint-Estèphe, la ville de La Couronne, la commune de Nersac, la CCI et le GrandAngoulême.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de partenariat pour le développement d'un pôle économique du Sud de l'Angoumois (PESA) entre la communauté de communes Charente Boëme Charraud, la commune de Rouillet-Saint-Estèphe, la ville de La Couronne, la commune de Nersac, la CCI et le GrandAngoulême.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Jacky BOUCHAUD en qualité de 5<sup>ème</sup> vice-président en charge des politiques de l'économie, de l'emploi et de l'innovation à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>13 octobre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>13 octobre 2014</b>